19/03/2021 Le Conseiller Financier



Vol. 31 - Été 2019

## La règle d'or des finances personnelles

Si vous vous intéressez aux finances personnelles et à l'épargne, vous avez probablement déjà entendu l'adage « payez-vous en premier ». Loin d'être un *buzzword*, cette phrase répétée par une panoplie d'experts de l'enrichissement vaut son pesant d'or. Il s'agit de la première étape sur la route vers l'indépendance financière.

Mais qu'est-ce que ça veut dire, se payer en premier? C'est tout simplement le fait de définir votre budget en fonction de votre salaire après épargne. Si cette stratégie vous semble familière, vous avez bien raison : c'est celle qu'utilise notre gouvernement depuis des années.

## Le prélèvement à la source : une stratégie futée

Imaginons un monde sans prélèvement des impôts à la source. Le ménage moyen a un revenu de 59 822\$, ça veut donc dire que le gouvernement lui enverrait un avis de cotisation s'élevant à 17 150\$. Il attendrait ensuite que chaque ménage accumule cette somme, et la lui rembourse. À l'échelle nationale, ce serait rapidement le chaos!

Ce scénario paraît ridicule puisque la majorité d'entre nous est habitué au système de retenue. La preuve : tout travailleur avisé élabore son budget mensuel en fonction de son salaire net, pas de son salaire brut!

Ayant démontré son efficacité, cette méthode n'est toutefois pas toujours appliquée à l'épargne personnelle. Les plus récentes statistiques avancent que 31% des Québécois vivent d'une paye à l'autre. Le taux d'endettement augmente constamment, et les ménages accumulent en général seulement 6,3% de leurs revenus pour les jours gris.

Quand on leur demande comment ils pourraient améliorer leur situation financière, 26% des Québécois citent l'augmentation de salaire comme solution. La réponse devrait-être : en se payant en premier!

## Devenir son premier créancier

Se payer en premier est une méthode d'épargne forcée qui fait de votre compte bancaire, de votre CELI ou de votre REER la première « facture » que vous réglez en recevant votre paye. Avant vos billets de cinéma ou votre bouteille de vin, mais aussi avant votre hypothèque, votre prêt automobile et votre panier d'épicerie.

Concrètement, il s'agit d'établir votre capacité d'épargne – par exemple 5, 10 ou 20% de votre salaire –pour ensuite créer un virement automatique du montant désiré le jour du dépôt de votre chèque. De cette manière, vous n'aurez pas la tentation de sauter un versement. Plutôt que d'économiser la somme qu'il vous reste à la fin du mois, vous déterminerez votre budget mensuel en fonction de l'argent qui est dans votre compte. En plus de garnir votre compte d'épargne, cette stratégie vous permet de diminuer vos dépenses et de vivre réellement en fonction de vos moyens.

Attention, pour que ça fonctionne, vous devez respecter quelques règles :

- 1. Ne pigez pas dans votre épargne. Au quotidien, considérez que ce montant n'existe pas.
- 2. Si une urgence survient un bris sur votre voiture ou une maladie, pas une envie subite de voyager utilisez vos économies, mais empressez-vous de la rembourser.
- 3. Ne voyez pas trop grand pour commencer. Si vous n'avez pas l'habitude d'épargner, visez un montant plus bas et ajustez les versements au besoin.
- 4. Prévoyez tout de même un budget pour les dépenses liées au divertissement, mais soyez raisonnables.
- 5. Rangez votre carte de crédit : si vous vous en servez pour compenser le montant épargné, vos efforts seront inutiles.
- 6. Accumulez environ 3 mois de salaire, puis passez au prochain niveau : CELI, REER, REEE, actions, placements, biens immobiliers... C'est avec ces actifs générant des revenus que vous atteindrez réellement une liberté financière
- 7. Appliquez la même stratégie pour vos projets à long terme! Économisez progressivement pour un voyage, des rénovations ou une nouvelle voiture plutôt que de porter le solde à votre carte de crédit.

Vous payer en premier n'est probablement pas la réponse à tous vos problèmes, mais il s'agit définitivement du premier réflexe à développe pour obtenir un portefeuille en santé. Par la suite, vous devrez combiner cette méthode à un plan d'épargne complet pour réellement vous enrichir. C'est à ce moment que votre conseiller financier entre en scène.

Vous avez adopté de bonnes habitudes depuis un moment déjà? C'est le temps de passer la prochaine étape, contactez-nous!

[Retour à l'accueil du Conseiller financier]

Le Conseiller Financier 19/03/2021

Partagez avec :









Une publication du

